

**Élections dans les
très petites entreprises**

APPEL

À CANDIDATURE



SALARIÉ·E·S
DES TPE

CGT-TPE.FR



Élections dans les très petites entreprises

APPEL À CANDIDATURE

Les élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es se tiendront fin 2024. Ces élections dans les très petites entreprises (TPE) concernent près de 4,5 millions de personnes, quelle que soit leur nationalité.

DE NOMBREUX MÉTIERS

Salarié·es du particulier employeur, assistant·es maternel·les, salarié·es de petits commerces, des associations, des entreprises de l'artisanat, des entreprises de transports, des entreprises de coiffure et de parfumerie, des pharmacies, des entreprises de professions libérales des petites entreprises sous-traitantes, des hôtels-café-restaurants, de petites structures du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'enseignement, du sport ou de l'éducation populaire et bien d'autres encore...

CHAQUE VOIX COMPTE TRIPLE

- Pour la représentativité syndicale au niveau national et le nombre de mandats au conseil des prud'hommes
- Dans la branche professionnelle, par exemple pour gagner des augmentations de salaires
- Au niveau régional dans des instances représentatives

VOUS POUVEZ

Rejoindre les listes CGT * / en parler dans votre entourage / mobiliser pour le vote du 25 novembre au 9 décembre

LES CANDIDAT·ES SERONT FORMÉ·ES ET ACCOMPAGNÉ·ES PAR LA CGT.

Ils et elles pourront porter les valeurs de la CGT et les revendications des salarié·es notamment dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

CPRI

Les missions de cette instance de concertation régionale sont multiples :

- donner aux salarié·es toute information utile sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables (notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois) ;
- faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs ;
- faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.



* Les candidatures sont à déposer avant le 15 mars 2024 auprès d'une Union Départementale, d'un Comité Régional ou d'une Fédération CGT, ou bien par mail en écrivant à tpe@cgt.fr.